

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 18 janvier 2021, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

2021-01-001  
7061

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 50 et vérifie le quorum.



2021-01-002  
7062

## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2021-01-003  
7062

### ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel les procès-verbaux de la réunion ordinaire du 14 décembre 2020 et des deux réunions spéciales du 16 décembre 2020.

### QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2021-01-004  
7062

### DÉPÔT DES RAPPORTS

#### - Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2020.

Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000\$

#### - Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 320 m<sup>3</sup>, moyenne : 73 m<sup>3</sup>/jr

Secteur Les Buissons : 5 849m<sup>3</sup>, moyenne: 183 m<sup>3</sup>/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

#### - Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques et entretiens tenus : 3, 17, 18, 19, 22, 30 et 31 décembre 2020

Incendies : 4 et 16 décembre 2020

Premiers répondants : 18 décembre 2020

Formation des pompiers : aller chercher le nouveau camion-citerne (formation) 16 et 17 décembre 2020. Formation premiers répondants, le 18 décembre 2020.

Rencontre : aucune

#### - M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : aucun

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2021-01-005  
7062

### CORRESPONDANCE

#### Reçue :

\* Mme Aude Tremblay, directrice adjointe de l'émission et de la gestion des droits d'occupation, direction de la gestion du domaine hydrique de l'État - 20-12-08- consentement du gestionnaire du domaine hydrique de l'État concernant le projet pilote de recharge de plage à l'aide de matériaux granulaires.

\* M. Normand Fauchon, directeur, ministère de l'Éducation -20-12-10- à la suite de l'analyse des projets déposés dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), le projet d'aménagement de modules de jeux au Portail d'entrée n'a pas été retenu.

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



\* Mme Annie Plante, directrice, ministère de la Sécurité publique -20-12-14- confirmation que la participation financière du MSP pourrait passer de 8 746 238 \$ à 10 446 238 \$, à la suite de l'estimation des travaux qui tient compte des contraintes actuelles du marché et des exigences environnementales requises. Un avenant devra être préparé afin de modifier l'entente de financement initial à ce sujet.

**Expédiée :**

\* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-255 selon laquelle le conseil municipal adopte le règlement # 356-20 modifiant le règlement #329-16 concernant la gestion des matières résiduelles.

\* M. Dominic Lachance, Fédération québécoise des municipalités -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-260 selon laquelle le conseil municipal mandate la Fédération québécoise des municipalités dans le projet d'agrandissement de la station de pompage du secteur de Pointe-aux-Outardes.

\* M. Rick Tanguay, directeur général, Municipalité de Chute-aux-Outardes -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-261 selon laquelle le conseil municipal délègue M. Serge Deschênes, maire, pour siéger au comité intermunicipal du service incendie.

\* Mme Marie-France Imbeault, directrice générale, Municipalité de Ragueneau -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-261 selon laquelle le conseil municipal délègue M. Serge Deschênes, maire, pour siéger au comité intermunicipal du service incendie.

\* Mme Lise Fortin, directrice générale, MRC de Manicouagan -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-262 selon laquelle le conseil municipal autorise M. Serge Deschênes, maire et Mme Dania Hovington, directrice générale à signer le protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan concernant la présence de conteneurs sur le territoire de Pointe-aux-Outardes.

\* M. Yves Cossette, Englobe -20-12-15- Envoi de la résolution numéro 2020-12-270 selon laquelle le conseil municipal mandate Englobe corp. pour procéder à quinze sondages afin de vérifier la capacité du banc d'emprunt situé au site #28 pour le projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, au coût de 21 736 \$, plus taxes.

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

**PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2021-01-18 ainsi que les transferts budgétaires suivants :

**LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2020**

**Transferts:**

02 11000 493	Réception	+	50 \$
02 13000 141	Salaire régulier - ADM	+	50 \$
02 13000 200	Charges sociales - Employeur	+	100 \$
02 22000 141	Salaire régulier – Prév. Incendie	+	200 \$



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

02 22000 200	Charges sociales – Employeur	+	50 \$
02 22000 339	Système de télécommunication	+	600 \$
02 32000 525	Ent. Et rép. – Véhicules voirie	+	1 300 \$
02 32000 643	Petites outils	+	250 \$
02 41200 522	Ent. Et rép. – Usine purification et trait.	+	13 150 \$
02 41200 635	Produits chimiques	+	100 \$
02 70190 959	Subvention organismes loisirs et culture	+	1 000 \$
02 99000 892	Frais de banque	+	50 \$
			<u>+ 16 900 \$</u>
02 11000 970	Subvention et dons – Élus	-	100 \$
02 13000 310	Frais de déplacement	-	150 \$
02 13000 660	Articles de nettoyage	-	300 \$
02 22000 143	Allocation pompiers	-	200 \$
02 22000 310	Frais déplacement	-	300 \$
02 22000 455	Immatriculation	-	650 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	1 100 \$
02 32000 631	Essence et huiles - Voirie	-	200 \$
02 33000 521	Contrat enlèvement de la neige	-	700 \$
02 34000 521	Entretien – Éclairage public	-	500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. Eau	-	450 \$
02 41200 200	Charges sociales – Employeur	-	350 \$
02 41200 631	Huile/diesel – Génératrices	-	500 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	-	150 \$
02 41300 200	Charges sociales – Employeur	-	150 \$
02 41300 521	Entretien infrast. - Réseau	-	250 \$
02 41300 642	Matériaux	-	200 \$
02 41500 419	Serv. Techniques – Vidange fosses	-	500 \$
02 61000 200	Charges sociales – Employeur	-	450 \$
02 61000 670	Fourn. Bureau – Urbanisme	-	250 \$
02 62200 951	Promotion industrielle et touristique	-	1 400 \$
02 62900 445	Contrat vidange toilettes	-	250 \$
02 70120 141	Salaire régulier - Loisirs	-	300 \$
02 70120 681	Électricité et chauffage	-	800 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	2 900 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	800 \$
02 70130 681	Électricité – Patinoire	-	750 \$
02 92100 832	Emprunt – Camion-citerne	-	2 200 \$
02 99000 891	Emprunt temporaire	-	50 \$
			<u>- 16 900 \$</u>

### ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

### PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

2021-01-007  
7064

ADOPTION DU RÈGLEMENT #360-20 AYANT POUR OBJET DE FIXER  
LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET  
LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX  
EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;
- CONSIDÉRANT QUE** l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables quant aux modalités de paiement des taxes foncières ou autres;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes entend se prévaloir des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une taxe foncière générale à taux variables qui est particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels prévue à l'article 244.33, la catégorie des immeubles agricoles prévue à l'article 244.36.1, ainsi que la catégorie des immeubles industriels prévue à l'article 244.34;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce service;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'égout situé sur la rue David pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer un tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour pourvoir aux dépenses de ce service;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 16 décembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité, que le Règlement numéro 360-20 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

**ARTICLE 1**

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taux de taxes et des tarifs de compensation.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CHAPITRE I – DÉPENSES ET REVENUS POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2021 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale:	442 100 \$
Sécurité publique:	310 469 \$
Transport:	339 696 \$
Hygiène du milieu:	406 588 \$
Santé et bien-être:	3 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	90 972 \$
Loisirs et culture:	247 260 \$
Frais de financement:	12 673 \$
Remboursement en capital:	43 700 \$
Fonds des dépenses en immobilisation:	<u>0 \$</u>
<b>Total des dépenses:</b>	<b>1 896 458 \$</b>

**ARTICLE 2**

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES:**

Autres recettes:	63 272 \$
Compensations pour services municipaux :	404 435 \$
Subventions gouvernementales ou autres :	153 776 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION:**

Immeubles des écoles élémentaires :	20 867 \$
-------------------------------------	-----------

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable

$$83\,220\,403 \$ \times 1,00 \$/100 \$ = 832\,204 \$$$

Catégorie des immeubles non résidentiels

$$6\,636\,297 \$ \times 1,93 \$/100 \$ = 128\,081 \$$$

Catégorie des immeubles industriels

$$6\,350\,000 \$ \times 2,47 \$/100 \$ = 156\,845 \$$$

Catégorie des immeubles agricoles

$$3\,345\,700 \$ \times 1,00 \$/100 \$ = 33\,457 \$$$

Immeubles du gouvernement provincial

$$2\,412\,600 \$ \times 1,93 \$/100 \$ = 46\,563 \$$$

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



Taxe de secteur – Entretien enrochement  
6 141 800 \$ X 0,10 \$/100 \$ = 6 142 \$

<b>Total des recettes:</b>	<b>1 845 642 \$</b>
<b>Surplus accumulé affect</b>	<b>50 816 \$</b>
<b>Total :</b>	<b>1 896 458 \$</b>

**ARTICLE 3**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

**CHAPITRE II – TAXES FONCIÈRES**

**ARTICLE 4**

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX DE BASE ET PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE**

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de la taxe foncière générale particulier à la catégorie résiduelle, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

**ARTICLE 5**

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS**

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,93 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles non résidentiels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,93 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

**ARTICLE 6**

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES**

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,00 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles agricoles tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

**ARTICLE 7**

**TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS**

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,47 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles industriels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

catégorie des immeubles industriels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,47 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

### ARTICLE 8

#### TAXE DE SECTEUR - ENROCHEMENT

La taxe spéciale de secteur, pour un immeuble imposable situé en bordure de la rue Labrie (Ouest) sont les lots 4 à 12 du rang de la Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,10 \$/100 \$ d'évaluation.

### CHAPITRE III – TARIFS DE COMPENSATION

#### ARTICLE 9

Les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc sont fixés à :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Maison d'habitation  | 233 \$ annuel         |
| - Épicerie, dépanneur, magasin, cantine, boutique de fleurs ou autre du même genre   | 100 \$ annuel         |
| - Parc régional  | 100 \$ annuel         |
| - Salon de coiffure, soins corporels, salon de toilettage  | 100 \$ annuel         |
| - Bureau-commerce  | 100 \$ annuel         |
| - Salon de coiffure ou de toilettage, soins corporels avec un logement (100 \$ + 233 \$)                                     | 333 \$ annuel         |
| - Garage de mécanique générale, de débosselage, station service ou autre du même genre                                       | 168 \$ annuel         |
| - Restaurant avec un logement ( 100 \$ + 233 \$)   | 333 \$ annuel         |
| - Centre récréatif   | 233 \$ annuel         |
| - Édifice public utilisé à des fins culturels, sociales ou charitables avec un logement                                      | 631 \$ annuel         |
| - Édifice gouvernemental   | 533 \$ annuel         |
| - Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches agricoles ou autres  | 533 \$ annuel         |
| - Entreprises industrielles, entreprises touristiques tarif aux gallons consommés dans l'année et mesurés compteur (camping) | 1,13\$/m <sup>3</sup> |

#### ARTICLE 10

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets sont fixés à:

- |  |               |
|--|---------------|
| - Pour toute résidence unifamiliale qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile                  | 215 \$ annuel |
| - Pour chacun des logements d'une maison qui en comprend plus qu'un (1)  | 215 \$ annuel |
| - Pour toute résidence, maison mobile, semi-remorque, Utilisé ou destiné à être utilisé comme habitation saisonnière | 215 \$ annuel |



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Pour tout commerce, qu'il s'agisse d'une épicerie, cantine, dépanneur, boutique de fleurs, gaz-bar ou tout autre du même genre            | 215 \$ annuel   |
| - Pour tout parc touristique  | 215 \$ annuel   |
| - Pour tout salon de coiffure, soins corporels ou de toilettage   | 215 \$ annuel   |
| - Pour bureau-commerce  | 215 \$ annuel   |
| - Pour tout garage, qu'il s'agisse d'un garage de débosselage, de mécanique générale, d'une station de service, ou tout autre du même genre | 215 \$ annuel   |
| - Pour tout bar, restaurant, brasserie, hôtel ou tout autre du même genre   | 215 \$ annuel   |
| - Centre récréatif  | 215 \$ annuel   |
| - Coopérative agricole  | 215 \$ annuel   |
| - Pour les écoles primaires (articles 204, 205 et 207 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre 72)                                   | Exempté         |
| - Pour tout édifice utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement  | 495 \$ annuel   |
| - Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres  | 1 136 \$ annuel |
| - Pour toute entreprise touristique (camping)   | 1 778 \$ annuel |

**ARTICLE 11**

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées tel que décrit dans le règlement numéro 267-02 est fixé à :

144,00 \$ annuel

**ARTICLE 12**

Le tarif de compensation pour le service d'égout de la rue David des résidences isolées est fixé à :

207,00 \$ annuel

**ARTICLE 13**

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2021 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

**ARTICLE 14**

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS**

2021-01-008  
7070

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 - COMBEQ**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2021 de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), et ce, au coût de 380 \$, plus les taxes.

2021-01-009  
7070

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2021 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2021 de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, au coût de 885 \$, plus les taxes.

2021-01-010  
7070

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 – ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2021 de Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, auprès de l'Association des camps du Québec, et ce, au coût de 150 \$, plus les taxes

2021-01-011  
7070

**ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN URBANISME 2021 – M. JEAN-YVES BOUCHARD, URBANISTE**

**CONSIDÉRANT**

l'offre reçue en janvier 2021 de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant des services d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**

cette assistance comprend différents services.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter, pour l'année 2021, l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme de M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- Consultation téléphonique ;
- Recherche, analyse et rédaction de notes de service ou de courts avis professionnels ;
- Rédaction de projets de règlement (amendements) à l'initiative de la municipalité incluant, les avis de motion, les avis publics et les calendriers d'adoption.

Le tout au coût de 2 750 \$, plus les taxes.

2021-01-012  
7070

**SOIRÉE DE CLÔTURE – CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN**

**CONSIDÉRANT QUE**

la soirée de clôture de la 26<sup>e</sup> campagne de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan aura lieu le 30 janvier prochain ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la 3<sup>e</sup> édition du Gala « Saveurs du monde » est un événement qui permet à des personnes nouvellement arrivées dans la région de cuisiner des plats gastronomiques de leurs pays, sous la supervision des chefs du Bistro La Marée Haute ;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'évènement se réalisera de façon virtuelle et que les participants devront aller chercher leur repas

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



au Manoir de Baie-Comeau ;

**CONSIDÉRANT QU'UN** lien virtuel sera remis aux participants afin qu'ils puissent avoir accès à des capsules leurs permettant de faire plus ample connaissance avec les « chefs » d'un soir ainsi qu'un lien leur donnant un accès VIP pour assister au dévoilement du montant final récolté lors de cette campagne.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de deux (2) billets pour le Gala « Saveurs du monde » de Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan, qui aura lieu le 30 janvier prochain, au coût de 250 \$.

2021-01-013  
7071

**ACHAT LICENCE – PLATEFORME QIDIGO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire procéder à l'achat de la licence pour la plateforme Qidigo, afin de faciliter les inscriptions à ses différentes activités.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de la licence pour la plateforme Qidigo, chez Qidigo, au coût de 780 \$, plus les taxes, pendant trois (3) ans.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

2021-01-014  
7071

**RÉPARATION - CAMION MUNICIPAL F-250 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le frein à main du camion municipal F-250 2011 doit être réparé afin d'être fonctionnel ;

**CONSIDÉRANT** l'estimation de Mécanique Daniel Levesque inc. pour la réparation du frein à main.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire réparer le frein à main du camion municipal F-250 2011, chez Mécanique Daniel Levesque inc., et ce, au coût de 1 439 \$, plus les taxes.

2021-01-015  
7071

**ACHAT – TUBES DE GLISSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière auprès de l'Unité régionale loisirs et sports Côte-Nord (URLSCN) a été acceptée, pour l'achat de fourniture pour la glissade.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat de six (6) tubes de glisse auprès du Groupe Sports-Inter, au coût de 826,96 \$, plus les taxes.

2021-01-016  
7071

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES  
VOLET A : ESSOR DES COMMUNAUTÉS ET CONSERVATION DE  
L'ENVIRONNEMENT DU PLAN NORD - PROJET « DYNAMISATION DU  
PORTAIL D'ENTRÉE »**

**CONSIDÉRANT** le projet de dynamisation du Portail d'entrée municipal situé à l'entrée de la municipalité de Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide « Fonds d'Initiatives nordiques Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement du Plan Nord ».



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer une demande pour la dynamisation du Portail d'entrée municipal dans le cadre du Programme d'aide « Fonds d'Initiatives nordiques Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement du Plan Nord ». Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, sera responsable du projet.

2021-01-017  
7072

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES  
VOLET A : ESSOR DES COMMUNAUTÉS ET CONSERVATION DE  
L'ENVIRONNEMENT DU PLAN NORD - PROJET « DOTATION D'UN PLAN  
DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS »**

**CONSIDÉRANT** le projet de dotation d'un plan directeur des parcs et espaces verts situés sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide « Fonds d'Initiatives nordiques Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement du Plan Nord ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer une demande pour la dotation d'un plan directeur des parcs et espaces verts dans le cadre du Programme d'aide « Fonds d'Initiatives nordiques Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement du Plan Nord ». Mme Joëlle Bernier, superviseure des loisirs et de la culture, sera responsable du projet.

2021-01-018  
7072

**ADHÉSION MODULE DE SUIVI DE L'APPLICATION PARC-O-MÈTRE –  
PROTOCOLE D'ENTENTE URLSCN**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de l'Unité régionale loisirs et sports Côte-Nord (URLSCN) pour l'utilisation du module de suivi de l'application Parc-o-mètre;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abonnement à l'application Parc-o-mètre donne un accès gratuit aux fonctionnalités du Volet A de son application web qui permet de procéder à l'inventaire et à la caractérisation complets des sites et équipements ;

**CONSIDÉRANT** l'abonnement peu coûteux pour avoir accès au Volet B de l'application qui permet de réaliser des vérifications et évaluations des sites et équipements et de gérer l'entretien des espaces récréatifs et sportifs sur le territoire de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente avec l'Unité régionale loisirs et sports Côte-Nord pour l'utilisation du module de suivi de l'application Parc-o-mètre, et ce, au coût annuel de 66,60\$, plus les taxes.

2021-01-019  
7072

**EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire embaucher des étudiants pour l'été 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington,

**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**



directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le Programme « Emploi d'Été Canada 2021 ».

2021-01-020  
7073

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 19 janvier au 8 mars 2021, inclusivement.

**AFFAIRES NOUVELLES**

2021-01-021  
7073

**OFFRE DE SERVICES INNOVISION+ INC. – ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les élections générales municipales se tiendront le 7 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la MRC Manicouagan de confier la confection, le traitement et la révision des listes électorales de toutes les municipalités locales de la MRC et du TNO de la Rivière-aux-Outardes à une firme spécialisée ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la firme Innovision+ inc. le 6 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** le coût à défrayer par la municipalité de Pointe-aux-Outardes, établi selon le nombre d'électeurs et d'adresses.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition soumise par la firme Innovision+ inc., pour la confection, le traitement et la révision de la liste électorale de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, au montant de 1 900 \$, plus les taxes.

2021-01-022  
7073

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**POINTS D'INFORMATION**

Monsieur le Maire désire ajouter des points d'information pour la population.

- **Décès de M. André Thibault**

Tel que diffusé sur la page Facebook de la municipalité, nous avons souligné le décès d'un de nos employés, M. André Thibault, à l'emploi depuis les trois dernières années. Nos pensées vont à la famille, aux amis et ses collègues de travail.

- **Décès de la mère de M. Richard Dallaire**

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes offre ses sincères sympathies à Richard, qui est l'un de nos employés, et à sa famille.

- **Élections municipales 2021**

En 2017, lorsque M. le Maire est entré en fonction, il s'était inscrit sous le signe de la transparence et de la communication, donc il informe la population qu'il ne briguera pas la mairie en novembre 2021. Il tire sa révérence avec le sentiment du devoir accompli, en faisant de son mieux pour faire avancer la municipalité dans la continuité de ses prédécesseurs et avec l'aide du conseil, des fonctionnaires et de tous les employés. Il voulait l'annoncer afin de donner le temps aux gens qui ont un intérêt pour



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

la politique municipale de faire leur réflexion et de se présenter. Il invite les gens à s'impliquer et à la gente féminine à être présente à la table du conseil. Il tenait à l'annoncer à la population.

### - COVID-19

Bien que ce ne soit pas évident, M. le maire demande de continuer nos efforts, c'est important ! Il espère que nous allons revenir à une situation plus normale avec la vaccination déjà réalisée et à venir. Il encourage la population à poursuivre leurs efforts dans l'intérêt du bien commun et de la santé publique.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les mesures exceptionnelles de distanciation sociale dues à la pandémie de COVID-19, la réunion se déroule à huis clos. Nous n'avons reçu aucune question par courriel.

2021-01-023  
7074

### FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 50.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE